

CONDITIONS GENERALES

La date limite pour les inscriptions est fixée au 01 septembre 2025.

- **Les anciens élèves bénéficient d'une priorité d'inscription jusqu'au 30 juin 2025.**
- Les horaires des cours seront confirmés par mail au plus tard le **31 aout 2025**.
- Les cours sont donnés en priorité à l'intérieur mais après le 15 avril, on peut faire les cours de tennis en extérieur si les terrains sont libres.
- En cas d'intempérie, les cours sont donnés exclusivement sur les terrains intérieurs. Certains cours pourront être annulés et il vous sera proposé de récupérer le cours à la fin de l'année académique, après le 21 juin 2026.
- L'école de tennis se réserve le droit d'annuler tout groupe qui ne réunirait pas le nombre suffisant d'inscrits ainsi que de modifier l'horaire de cours pour assurer l'homogénéité d'un groupe.
- **Pour les nouveaux membres de l'écolage**, il est possible de faire un cours test. On vous demandera 20€ qui sera déductible sur le montant des cours de tennis si l'enfant s'inscrit au cycle 2025-2026.

Modalités de Paiement

- Seuls les élèves en ordre de paiement peuvent participer au cours.
- **La totalité du solde doit être payé pour le 31 décembre 2024 au plus tard**
- Possibilité de paiements échelonnés uniquement sur demande par mail à ecolage@tcenghien.be. Réduction non applicable.
- Le paiement s'effectue par virement sur le compte : BE90 1096 6771 8232 avec la communication « Nom prénom cycle annuel 2025 - 2026 ».

Cours

- Le prix des cours comprend le moniteur, la location du terrain, les balles, l'assurance et le matériel pédagogique.
- Les élèves s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur du club, ses us et coutumes ainsi qu'à adapter leur tenue en fonction des terrains (chaussures, ...).
- **Lors de la période d'interclub**, c'est-à-dire à partir du 15 avril, les interclubs sont prioritaires par rapport aux cours de tennis en cas d'intempérie et que les terrains extérieurs ne sont pas praticables. Le staff vous enverra un sms pour vous prévenir de l'annulation du cours et il sera récupéré après le 21 juin 2026.
- En cas d'impossibilité de remplacement d'un moniteur absent, les cours seront récupérés au plus tard après le 21 juin 2026.
- Toute absence ne sera pas récupérable sauf sur une présentation d'un certificat médical de plus de 2 semaine. Certificat à envoyer au responsable administratif dans les plus brefs délais.
- Un remboursement en « bon à valoir » sur un stage sera proposé au prorata du nombre de cours manqués avec un **montant maximum de 100€/élève non cumulable. Le tennis club d'Engchien ne rembourse pas les cours manqués !**

Assurances

- Le tennis club d'Engchien, par sa collaboration avec l'AFT, contracte pour chaque élève de l'école de tennis non affilié, de moins de 16 ans, une assurance le couvrant pour la durée de son cours et sur son terrain.
- Tout élève de plus de 16 ans peut être assuré, sur le terrain, en s'assurant à l'AFT (montant de l'affiliation 2024 : 30€).

Conditions d'annulations

- En cas d'annulation avant le 31 aout 2025, le paiement versé sera restitué, déduction faite de 30€ de frais administratifs par cours.
- Entre le 12/09/2024 et le 06/10/2024, cette restitution se fera par le biais d'un « bon à valoir » sur un stage (moins les frais de 30€/cours) valable jusqu'au 31 aout 2026.
- Au-delà, de ces dates, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

Pour tout autre question ou renseignement, merci d'envoyer un mail à ecolage@tcenghien.be